

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 septembre 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant.

Sont présents : Messieurs Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Frédéric Asselin, Stéphane Berthe, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 504-09-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 505-09-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance et le retrait du point 14 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif des 16 août et 7 septembre 2016
5. Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2016
6. Liste des chèques émis au mois d'août 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Demandes de dérogation
11. Autorisation de signature - Addenda numéro 4 du contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec

12. Autorisation de signature – Addenda numéro 1 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec débutant le 1^{er} janvier 2017
13. Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Transport Social Netlift Inc. relativement au projet de plateforme de covoiturage multimodale
14. Demande afin de conserver les économies générées par le nouveau contrat de transport en commun de la MRC Les Moulins au bénéfice des citoyens de la MRC malgré la création du Réseau de transport métropolitain (RTM) - **Retiré**
15. Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) les 12 et 13 octobre 2016 à Montréal
16. Représentation des élus au sein du Réseau de transport métropolitain (RTM)
17. Désignation du représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
18. Publicité - Cahier spécial pour la Semaine des aînés publié par le journal La Revue
19. Contrat d'infographie – Banque de 100 heures
20. Autorisation à disposer des équipements informatiques désuets
21. Contrat de location d'un véhicule automobile
22. Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour la mise en place du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
23. Autorisation de signature – Avenant au contrat de prêt entre la MRC Les Moulins et le ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)
24. Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2016-2017 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
25. Autorisation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) - Appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
26. Mandat pour l'exécution des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche
27. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'ingénierie en vue de la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

28. Autorisation de paiement à la firme Horizon Multiressource inc. - Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA)
29. Examen et approbation du règlement numéro 1001-265 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier
30. Report de la séance ordinaire du mois d'octobre 2016
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 506-09-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 507-09-16 Dépôt des procès-verbaux des comités administratifs du 16 août et du 7 septembre 2016

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 16 août 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 septembre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 508-09-16 Liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2016

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 300 248,04\$ pour le mois de septembre 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Septembre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-82 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 533,17\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 509-09-16 Liste des chèques émis au mois d'août 2016

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2016, pour un montant de 3 004 838,62\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-83 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 218,08\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'août 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 510-09-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2016* »).

ADOPTÉE

10 511-09-16 Demande de contribution du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins

CONSIDÉRANT la demande de support financier pour l'année 2016-2017 du Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins afin de contribuer à maintenir des services de qualité dédiés aux jeunes adultes du territoire de la MRC Les Moulins et de permettre de mettre en place des initiatives qui répondent aux besoins identifiés en matière d'intégration professionnelle chez les jeunes de la région ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une contribution de 20 000,00\$ au Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-84 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-978 «*Carrefour jeunesse-emploi*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 512-09-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 13 septembre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 513-09-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 13 septembre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 514-09-16 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Sophie Bellerose afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté pour se rendre à Laval afin de répondre aux besoins spécifiques de sa fille ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Julie-Anne Royal, agente de communication pour Parrainage civique Lanaudière afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté pour aller suivre une formation demandée par son employeur, le 6 octobre prochain à Joliette ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent en partie la demande de dérogation déposée par madame Sophie Bellerose afin de permettre à sa fille de bénéficier du transport adapté pour se rendre à Laval, les jeudis jusqu'au 31 décembre 2016 pour répondre à des besoins spécifiques.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation déposée par madame Julie-Anne Royal, afin de lui permettre de bénéficier du transport adapté, le 6 octobre prochain pour se rendre à Joliette pour aller suivre une formation demandée par son employeur.

ADOPTÉE

10 515-09-16 Autorisation de signature - Addenda numéro 4 du contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec afin de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une durée de quatre (4) ans, de clarifier les modalités pour calculer les heures de service et de revoir le taux des véhicules « Crestline »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que le présent addenda est assujetti à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins l'addenda numéro 4 au contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec, le tout conditionnel à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi n° 76.

ADOPTÉE

10 516-09-16

Autorisation de signature – Addenda numéro 1 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec débutant le 1^{er} janvier 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec. afin de modifier le nombre d'autobus en réserve dans la catégorie « Urbain » entraînant une hausse du taux horaire en 2017 pour ladite catégorie de 104,80\$ à 105,32\$;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que le présent addenda est assujéti à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins l'addenda numéro 1 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec, le tout conditionnel à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi n° 76.

ADOPTÉE

10 517-09-16

Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Transport Social Netlift Inc. relativement au projet de plateforme de covoiturage multimodale

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite conclure une entente avec l'entreprise Transport Social Netlift Inc. relativement au projet de plateforme de covoiturage multimodale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Transport Social Netlift Inc. relativement au projet de plateforme de covoiturage multimodale, et ce, conditionnellement au changement de la tarification par ladite entreprise.

ADOPTÉE

10 518-09-16 Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) les 12 et 13 octobre 2016 à Montréal

CONSIDÉRANT QUE le Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) aura lieu les 12 et 13 octobre 2016, à l'Hôtel Plaza centre-ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE madame Anouk Racette soit et autorisée à assister au Colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) qui aura lieu les 12 et 13 octobre 2016, à l'Hôtel Plaza centre-ville de Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-85 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 395,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 519-09-16 Représentation des élus au sein du réseau de transport métropolitain (RTM)

CONSIDÉRANT l'adoption et l'entrée en vigueur du projet de loi #76 modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions prévues à l'article 24 de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, le conseil d'administration est composé de quinze (15) membres dont huit (8) sont élus et sept (7) sont membres indépendants;

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que quatre (4) membres sont nommés par les municipalités locales de la couronne Nord et que quatre (4) membres sont nommés par les municipalités locales de la couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de transition a été chargé par le gouvernement du Québec de la mise en œuvre des structures découlant de cette nouvelle gouvernance et qu'il procédera sous peu à la formation du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain;

CONSIDÉRANT le guide sur le processus de nomination des membres des conseils d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain produit par la CMM;

CONSIDÉRANT QUE le processus de nomination prévu pour les membres élus apparaît très lourd à gérer;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a toujours eu comme priorité de respecter la répartition équitable des secteurs de la CMM;

CONSIDÉRANT l'importance que le secteur Est (MRC de L'Assomption et Les Moulins) et le secteur Ouest (MRC Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel) du territoire de la couronne Nord soient représentés de façon juste et équitable au sein de ces nouvelles instances;

CONSIDÉRANT QUE la réalité démographique et financière des municipalités impliquées dans cette nouvelle gouvernance justifient de s'assurer d'une équité de représentation pour les secteurs Est et Ouest du territoire de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT l'existence de réseaux tout à fait distincts en matière de transport collectif et adapté dans les secteurs Est et Ouest du territoire de la couronne Nord et que le conseil d'administration du Réseau devra produire un plan de desserte qui tienne compte des caractéristiques propres à chaque secteur;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Comité de transition, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et au président de la CMM de s'assurer d'une représentation juste et équitable de tous les secteurs de la CMM au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain en prévoyant spécifiquement pour le secteur de la couronne Nord :

Deux (2) représentants élus du secteur Est;
Deux (2) représentants élus du secteur Ouest.

QUE cette désignation des représentants de chacun des secteurs du territoire de la couronne Nord provienne de la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE copie de cette résolution soit et est également transmise au CRT Lanaudière, au Réseau de transport collectif régional de la MRC de L'Assomption (RTCR), au CIT Laurentides, à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, aux MRC de la couronne Nord et aux villes de la couronne Nord.

ADOPTÉE

10 520-09-16

Désignation du représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9187-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné monsieur Jean-Marc Robitaille comme représentant au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille a transmis au directeur général de la MRC Les Moulins, une attestation médicale d'arrêt de travail pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le conseil d'une MRC peut remplacer son représentant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite remplacer temporairement monsieur Jean-Marc Robitaille par monsieur Guillaume Tremblay au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renommer monsieur Jean-Marc Robitaille comme représentant à la séance qui suivra la fin de son congé de maladie ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, soit et est désigné pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE

10 521-09-16

Publicité - Cahier spécial pour la Semaine des aînés publié par le journal La Revue

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue publiera un cahier spécial pour la Semaine des aînés le 21 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de réserver un espace publicitaire dans ledit cahier, pour un montant de 965,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver un espace publicitaire dans le cahier spécial pour la Semaine des aînés, publié par le journal La Revue le 21 septembre 2016, pour un montant de 965,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-86 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 965,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Publicité - Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 522-09-16

Contrat d'infographie – Banque de 100 heures

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC en matière de conceptions graphiques ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 58480, de l'entreprise CGB Communication au montant maximum de 7 500,00\$, excluant les taxes (soit un tarif horaire de 63,00\$ jusqu'au 31 décembre 2016 et de 75,00\$ à compter du 1^{er} janvier 2017), pour l'achat d'une banque de 100 heures devant servir à la conception d'outils de communication;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro 58480, de l'entreprise CGB Communication, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relativement à l'achat d'une banque de 100 heures devant servir à la conception d'outils de communication au tarif horaire de 63,00\$ jusqu'au 31 décembre 2016 et de 75,00\$ à compter du 1^{er} janvier 2017, excluant les taxes, pour les heures utilisées jusqu'à concurrence d'un montant de 7 500,00\$, excluant les taxes, et ce, sans obligation pour la MRC d'utiliser toute la banque d'heures.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation des factures au fur et à mesure de l'accomplissement des mandats.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-87 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 7 500,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 523-09-16 Autorisation à disposer des équipements informatiques désuets

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins possède des équipements informatiques désuets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite disposer des équipements susmentionnés en les recyclant de façon sécuritaire

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à disposer des équipements informatiques désuets suivants en les recyclant de façon sécuritaire :

- Vingt (20) postes informatiques
- Trois (3) portables
- Deux (2) écrans profonds

ADOPTÉE

10 524-09-16 Contrat de location d'un véhicule automobile

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de neuf (9) fournisseurs pour la location d'un véhicule automobile soit :

Volkswagen	Ford	Chrysler
Grenier Volkswagen	Terrebonne Ford	Grenier Chrysler
Arbour Volkswagen	Chartrand Ford	Trois Diamants Chrysler
Volkswagen 40-640	Venne Ford	Albi Chrysler Dodge Jeep

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 6 septembre 2016, à savoir :

Concessionnaire

Arbour Volkswagen :
VW CC 2016 Sportline 2.0 TSI

Montant

787,39\$/mois (TTI)
36 mois

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Arbour Volkswagen est la seule soumission reçue et que celle-ci s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Arbour Volkswagen;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission présentée par le concessionnaire automobile Arbour Volkswagen, soit la seule soumission reçue, laquelle s'est avérée conforme, au montant mensuel de 787,39\$, incluant les taxes, pour une durée de 36 mois, soit un total de 28 343,04\$, incluant les taxes, pour la location d'un véhicule automobile de marque VW CC 2016 Sportline 2.0 TSI.

QUE le formulaire de soumission, le document de demande de soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-88 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant mensuel de 787,39\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-510 « *Location de véhicule* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 525-09-16

Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour la mise en place du Plan d'action d Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation Diversité ;

CONSIDÉRANT le Protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour la mise en place du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour la mise en place du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité.

ADOPTÉE

Autorisation de signature – Avenant au contrat de prêt entre la MRC Les Moulins et le ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Allègement réglementaire et du Développement économique dans le cadre du Fonds local d’investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 1998, le Gouvernement du Québec et le Centre local de développement économique Des Moulins (CLDEM) ont signé un contrat de prêt pour l’établissement d’un Fonds local d’investissement (FLI) (« contrat de prêt »);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLDEM par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2004-2005* le remboursement du FLI a fait l’objet d’un report de cinq ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2009-2010*, le remboursement du FLI a fait l’objet d’un report de deux ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2011-2012*, le remboursement du FLI a fait l’objet d’un report de trois ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE suite au *Discours sur le budget 2014-2015*, le remboursement du FLI a fait l’objet d’un report d’un an, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

CONSIDÉRANT QU’aux termes du chapitre 8 des lois de 2015 (« la Loi »), la MRC Les Moulins assume depuis le 21 avril 2015, les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLDEM avec le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLDEM à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt deviennent au 21 avril 2015, ceux de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE lors de la conclusion du contrat de prêt original, le Ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, la MRC Les Moulins et le CLDEM ont également conclu une entente de gestion, modifiée de temps à autre, qui comportait notamment des obligations pour la MRC et le CLDEM relativement à la gestion du FLI;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles modalités d’utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été établies le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le *Discours sur le budget 2016-2017*, le Ministre des Finances du Québec a confirmé la prolongation des prêts aux FLI jusqu’au 31 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant au contrat de prêt entre la MRC Les Moulins et le ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

10 527-09-16

Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2016-2017 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2016-2017, déposer celles-ci sur son site internet et les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les priorités d'intervention pour l'année 2016-2017, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient et sont adoptées et déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE copie de la présente résolution et des priorités d'intervention pour l'année 2016-2017 soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

10 528-09-16

Autorisation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) - Appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 441-06-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins (2015-2017), afin d'inclure à l'entente initiale, la délégation de l'exercice de la compétence concernant la planification et le soutien au développement local en rapport à la mobilisation des communautés et à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans les limites de cette délégation, le conseil de la MRC Les Moulins souhaite autoriser le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à procéder à un appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) de procéder à un appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

10 529-09-16

Mandat pour l'exécution des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement à la MRC Les Moulins le 12 septembre 2016 à 11h00 à savoir : Construction Monco Inc., Atlas Excavation Inc., Construction Moka Inc. et Lavallée & Frères (1959) Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée s'est avérée la plus basse soumission conforme d'après le rapport préparé par madame Amélie Parmentier, ingénieure – gestion des cours de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée pour une somme de 87 000,00\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche, le tout conformément à la soumission de l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée en date du 12 septembre 2016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de madame Amélie Parmentier, ingénieure – gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, le tout conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-89 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 87 000,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 530-09-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'ingénierie en vue de la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie en vue de la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'ingénierie en vue de la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

ADOPTÉE

10 531-09-16 Autorisation de paiement à la firme Horizon Multiressource inc. - Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8926-05-13 relative au mandat pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT la facture finale numéro 3989 datée du 27 juin 2015, transmise par la firme Horizon Multiressource Inc. au montant de 16 152,00\$, excluant les taxes, concernant l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT QUE le montant réclamé par ladite facture correspond à 40% des travaux effectués par la firme susmentionnée ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conditionnellement au dépôt du document PDZA final et à la tenue de la séance d'information, à verser à la firme Horizon Multiressource Inc. la somme de 16 152,00\$, excluant les taxes, conformément à la facture numéro 3989 transmise par ladite firme correspondant au paiement final.

QUE la somme de 16 152,00\$, excluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « Honoraires professionnels », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-124 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

10 532-09-16 Examen et approbation du règlement numéro 1001-265 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-265 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1001-265 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 533-09-16 Report de la séance du mois d'octobre

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mercredi le 12 octobre 2016 soit et est reportée au mardi 18 octobre 2016 à 19h00.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Cantin, citoyen de Mascouche, questionne concernant les points 7 et 7.1 de l'ordre du jour. Madame Louise Arbour, fait brièvement état de son projet de poules pondeuses. Monsieur Houle, s'informe sur les circuits qui débutent parfois leur parcours en milieu de trajet. Monsieur Cantin reprend la parole et s'informe relativement à l'utilisation du stationnement sur la rue de la Gare à Mascouche. Également, il questionne concernant les points 22 et 24 de l'ordre du jour.

10 534-09-16 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier